

L'ÉCHO DE LAVAL QUEBECOR

Par [Mathieu Courchesne](#)

Mercredi 11 avril 2012 17:30:00 HAE



Photo Agence QMI

La Commission scolaire de Laval ne prévoit pas munir ses écoles de défibrillateurs cardiaques pour le moment. (Photo Agence QMI)

Les écoles de Laval ne possèdent pas de défibrillateurs

Quelques semaines après la mort subite d'une adolescente dans une école de Saint-Eustache, la Commission scolaire de Laval n'a pas l'intention de munir ses établissements de défibrillateurs, malgré les pressions de la communauté médicale.

«Il n'y a pas lieu d'avoir de tels équipements pour le moment, confirme Jean-Pierre Archambault, secrétaire général et porte-parole de la Commission scolaire de Laval (CSDL). Nous avons évalué la situation avec nos assureurs et nous sommes en contact avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles où le drame s'est produit. On est à l'affût de ce qui se passe.»

Le porte-parole mentionne que la CDSL n'a jamais eu à faire face à la mort subite d'un élève en raison d'un problème cardiaque.

Des décès ont cependant été signalés ailleurs dans la province. Parmi ceux-ci, on trouve le cas de Julie Thorn, 16 ans, décédée en février à la polyvalente Deux-Montagnes, et celui du jeune Yanick Charpentier, 12 ans, décédé dans la cour de l'école primaire Horizon-Soleil de Saint-Eustache en 2007.

Sauver des vies

Le rapport de la coroner Me Andrée Kronström sur la mort du jeune Yanick indiquait clairement que la présence d'un défibrillateur dans les lieux publics, y compris les écoles, pouvait permettre de sauver des vies.

Selon la Fondation des maladies du cœur, l'utilisation d'un défibrillateur combinée à une réanimation cardio-respiratoire (RCR) permet d'augmenter les chances de survie d'une personne de 75 %.

«La vie n'a pas de prix. Ça vaut vraiment la peine», souligne Carole Nadeau, gestionnaire de projet pour la Fondation ACT. L'organisme fondé en 1985 organise gratuitement des formations de RCR et de défibrillation dans les écoles.

La Fondation ACT a déjà convaincu plusieurs écoles québécoises de se munir de défibrillateurs cardiaques.

Mme Nadeau confirme qu'elle a fait plusieurs tentatives auprès de la CSDL depuis quelques années, sans succès. L'organisme est même prêt à organiser la campagne de financement permettant d'acheter les appareils qui coûtent généralement entre 1200 et 2000 \$.

«L'offre demeure ouverte, précise-t-elle. Moi je le propose chaque année. Et chaque année, je reviens à la charge. Lorsqu'ils seront prêts, ils pourront venir nous voir.»

Éducation

Carole Nadeau comprend cependant pourquoi les commissions scolaires sont toujours réticentes à se munir de défibrillateurs. Tout est une question d'éducation, selon elle.

Il faut dire que la CSDL est loin d'être la seule à ne pas avoir de défibrillateur. «Les administrateurs, tout comme les comités de parents, ont besoin d'être rassurés. Ils ont des peurs normales, mais non fondées.»

Parmi ces mythes, Mme Nadeau mentionne le coût, qui ne serait pas si élevé qu'on peut le croire, de même que les craintes d'être électrocuté ou d'être blâmé dans le cas où une intervention tournerait mal.

«Nous, on le sait qu'il n'y a rien là. Alors, on répond aux interrogations et on donne les bonnes informations.»

Si tout va bien, les écoles québécoises auront toutes leur défibrillateur cardiaque dans 10 ans, espère-t-elle.